

Honoraires

Barème charge vendeur au 1er Janvier 2024: Vente d'immeubles à usage d'habitation:

De 0 à 150 000€..... 8% avec un minimum de 10 000 €

De 151 000€ à 250 000€.....7%

251 000€ à 500 000€.....6%

501 000€ à 999 000€.....5%

Au-delà 1 000 000€.....5% et 6%

Ventes en viager..... 10 %

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente